



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 12 juillet 1961

à 15 h. 15

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Pages
Points 2 et 5 de l'ordre du jour:	
Tendances économiques mondiales	
Développement économique des pays sous-développés et financement du développement économique	
Débat général (<i>suite</i>)	71
Coopération internationale en matière de cartographie. .	79

Président: M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents:

Les représentants des États suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des États Membres suivants: Belgique, Colombie, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Pérou, Portugal, Tchécoslovaquie, Tunisie, Yougoslavie.

Les observateurs des États non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

POINTS 2 ET 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Tendances économiques mondiales (E/3501 et Add.1 à 6, E/3519, E/3520 et Add.1, E/3530; E/CN.12/565 et Add.1 et Add.1/Corr.1 à 3; E/CN.14/67; E/ECE/419; E/L.907, E/L.908)

Développement économique des pays sous-développés et financement du développement économique (E/3476, E/3492, E/3513, E/3514)

DÉBAT GÉNÉRAL (*suite*)

1. M. TCHOBANOV (Bulgarie) constate que les deux points que le Conseil examine portent sur les questions les plus délicates de l'heure actuelle. Le Conseil est saisi à leur sujet d'une documentation statistique importante, mais M. Tchobanov se bornera à commenter quelques-uns des principaux problèmes que soulèvent ces documents.

2. L'*Etude sur l'économie mondiale, 1960*, traite en son chapitre 6 (E/3501/Add.6) de l'évolution récente des pays socialistes que les auteurs de l'*Etude* appellent « pays à économie planifiée ». Ce chapitre est constitué essentiellement par des tableaux statistiques, et l'on n'a guère tenté d'analyser les faits. Les chiffres donnés montrent clairement que les économies socialistes se sont développées sans à-coups, sans fluctuations d'une année à l'autre ou pendant une année donnée. Ce développement régulier s'explique par le fait que, dans les pays socialistes, la production est organisée selon un plan équilibré et soigneusement mis au point. L'accroissement de la production s'accompagne d'une augmentation parallèle du pouvoir d'achat et de la consommation. Les crises économiques et les problèmes du chômage y sont inconnus. La mécanisation de l'agriculture a permis d'accroître le rendement et d'améliorer constamment la productivité. Enfin, la fabrication des moyens de production joue un rôle particulièrement important, car elle permet à tous les secteurs de l'économie de participer à l'expansion.

3. Le tableau 6-20 fournit les chiffres du commerce des pays socialistes avec le reste du monde. Il en ressort que le développement régulier des économies socialistes ouvre de vastes possibilités d'échanges avec les autres pays du monde. Cependant, l'excédent des importations sur les exportations est passé de 43 millions de dollars en 1959 à 230 millions de dollars en 1960. Cet accroissement considérable au détriment des pays socialistes qui apparaît dans la balance commerciale témoigne de l'existence de certains facteurs qui restreignent l'ampleur des échanges entre les pays socialistes et les pays capitalistes. Lors du débat sur les rapports des commissions économiques régionales, à la 1155^e séance du Conseil, la délégation bulgare a appelé son attention sur ces facteurs, qui entravent le développement du commerce international et nuisent à la coexistence pacifique.

4. Le chapitre 4 de l'*Etude* (E/3501/Add.4) traite de l'évolution récente dans les pays industriels. Des faits qui y sont exposés se dégagent cette conclusion qu'il est impossible aux pays capitalistes d'échapper au cycle des périodes de prospérité et des dépressions. Il est manifeste que non seulement ces modifications cycliques sont inévitables, mais aussi que les crises se succèdent à des intervalles de plus en plus rapprochés. L'*Etude* indique les mesures anticycliques auxquelles on a généralement recours et qui consistent essentiellement à utiliser le crédit afin de régulariser l'économie interne. Ces mesures ne peuvent avoir qu'une influence fâcheuse sur la situation de l'emploi; elles aggravent le sort des classes ouvrières et diminuent le pouvoir d'achat des consommateurs. Cette diminution du pouvoir d'achat

entraîne à son tour un fléchissement de la production, avec toutes les conséquences qui en découlent. Ainsi, les mesures dites anticycliques sont absolument inefficaces.

5. En ce qui concerne la situation des pays de l'Europe occidentale, les auteurs de l'*Etude* constatent, au quatrième alinéa du chapitre 4, que, dans ces pays, la stabilité économique tient en grande partie à la baisse des prix des matières premières industrielles et des produits alimentaires à l'importation. Par conséquent, il est évident que la prospérité de ce groupe particulier de pays est acquise par l'exploitation d'un autre groupe, à savoir les pays exportateurs de produits primaires.

6. A la différence des pays socialistes, les pays capitalistes souffrent d'un chômage chronique, et la situation à cet égard tend à s'aggraver. L'*Etude* n'indique pas quand ni comment le problème du chômage sera résolu, mais constate que les chances d'amélioration sont très restreintes, si tant est qu'il y en ait. Cette conclusion pessimiste se fonde sur l'usage croissant de l'automatisation dans l'industrie et sur l'effet des pressions démographiques. Le Conseil ne saurait négliger les problèmes très graves du chômage et du sous-emploi qui affectent la vie de millions d'êtres humains et qui se posent aussi bien dans les pays industriels que dans ceux qui ont récemment acquis l'indépendance. La délégation bulgare appuiera toute proposition qui permettrait au Conseil de contribuer à la solution de ces problèmes.

7. Les défauts que l'on relève dans la préparation de l'*Etude* montrent clairement les inconvénients qui découlent du fait que le Secrétariat est dirigé par une seule personne, choisie dans un groupe particulier de pays. Pour que le Secrétariat puisse présenter un exposé complet et équilibré de la situation de l'économie mondiale, il est indispensable que, dans sa direction, les trois groupes de pays, socialistes, capitalistes et non engagés, soient représentés.

8. L'économie bulgare s'est développée selon le schéma commun aux pays socialistes. A cet égard, M. Tchobanov tient à appeler l'attention du Conseil sur l'insuffisance des renseignements concernant la Bulgarie qui figurent au chapitre 6 de l'*Etude*. On peut se faire une idée de l'expansion économique remarquable de la Bulgarie si l'on songe que le troisième plan quinquennal a été exécuté en trois ans. Il était prévu que, pendant la période 1957-1962, la production industrielle augmenterait de 60%; or, au cours des trois années 1957-1960, elle a déjà augmenté de 63%. Les objectifs qui avaient été fixés pour 1962 en ce qui concerne les transports, le commerce de détail et le commerce extérieur ont été dépassés dès 1960. En trois ans la production agricole a augmenté de plus de 21%.

9. Avant l'avènement du socialisme, la Bulgarie, la Roumanie et l'Albanie étaient des pays agricoles au service de certains pays industriels, en particulier l'Allemagne. C'est pourquoi la Bulgarie s'est trouvée aux prises avec les problèmes du sous-développement. Avec l'aide fraternelle de l'Union soviétique et des autres pays socialistes industrialisés, la Bulgarie a pu porter sa production industrielle à onze fois ce qu'elle

était en 1939. Pendant la même période, la production industrielle de la Tchécoslovaquie et de la République fédérale d'Allemagne a triplé ou quadruplé. Le rythme d'expansion a donc été trois fois plus rapide en Bulgarie, de sorte que le pays a pu rattraper le retard de son économie par rapport à celle des pays industriels. Avec l'aide des pays socialistes, la Bulgarie a mécanisé son agriculture et mobilisé toutes ses ressources en vue de son développement économique. Son commerce extérieur s'est développé de façon satisfaisante et, en 1960, elle entretenait des relations commerciales avec plus de soixante-dix pays. Le commerce avec les pays sous-développés d'Asie et d'Afrique s'est beaucoup développé en 1960, et la part de ces pays dans le commerce extérieur total de la Bulgarie est passée de 2% à 8%. En ce qui concerne l'assistance technique et économique, la Bulgarie s'efforce, dans la mesure où ses ressources le lui permettent, d'aider les pays sous-développés à créer leurs propres industries.

10. Ayant fait l'expérience de la domination économique étrangère, la Bulgarie comprend parfaitement que les nouveaux pays indépendants aspirent à liquider les conséquences économiques du colonialisme et à créer les conditions nécessaires à la croissance rapide de leur économie nationale. Il ne fait aucun doute que l'exploitation économique coloniale n'a pas pris fin dans les nouveaux pays indépendants. Ce fait ressort nettement des chiffres relatifs aux mouvements de capitaux. Certains économistes prétendent que les capitaux exportés par les pays industriels apportent une contribution importante au développement économique. En fait, en 1959, les Etats-Unis d'Amérique ont exporté des capitaux s'élevant au total à 1.400 millions de dollars, mais ont reçu, la même année, non moins de 2.200 millions de dollars sous forme de bénéfices et de dividendes. Ces chiffres, tirés du *Survey of Current Business 1960*¹ montrent clairement que les mouvements de capitaux ont une influence néfaste sur la balance des paiements des pays importateurs de capitaux.

11. Dans la déclaration qu'il a faite lors de la 1159^e séance, le représentant de la Nouvelle-Zélande a donné une analyse très claire des causes qui empêchent les pays exportateurs de produits primaires de constituer leurs propres ressources en capital. Pour pouvoir accroître leurs importations et développer leur économie, il faut à ces pays un volume d'exportations accru et des prix stables. Aux Nations Unies, on s'accorde généralement à reconnaître qu'il est indispensable de développer le commerce extérieur des pays sous-développés, et les commissions économiques régionales l'ont souligné dans leurs rapports. Cependant, comme l'a fait remarquer le Secrétaire exécutif de la CEAEO dans la déclaration qu'il a faite à la 1153^e séance, il existe un écart sensible et qui va en s'élargissant entre les recettes d'exportation des pays de cette région et leurs besoins d'importation. L'expansion de la production agricole et industrielle n'a pas été suffisante et, dans beaucoup de pays, les niveaux de vie sont toujours aussi bas. Les taux de l'épargne et de l'investissement

¹ Office of Business Economics, Department of Commerce, Washington, p. 20-21.

ne sont pas suffisants pour rompre le cercle vicieux : misère, faiblesse de la production et niveaux de vie trop bas. Tout indique que, pour permettre aux pays sous-développés de rompre ce cercle vicieux, il faut accélérer le rythme de leur développement économique. Afin de combler l'abîme de plus en plus profond qui sépare les deux groupes de pays, il faut que les pays peu développés se développent beaucoup plus vite que les pays industriels.

12. Il y a évidemment encore d'autres problèmes urgents qui se posent aux pays peu développés : ceux qui intéressent notamment les prix des produits de base et l'utilisation de produits synthétiques de remplacement.

13. La délégation bulgare appuie sans réserve le mémorandum présenté par l'URSS (E/L.908) sur les mesures à prendre pour faciliter la liquidation la plus rapide possible des séquelles économiques du colonialisme et la création de conditions propices à la croissance rapide de l'économie nationale dans les pays peu développés, et elle espère que toutes les délégations l'étudieront avec attention.

14. Le problème du désarmement général et complet est l'un des problèmes clés de l'heure, et la délégation bulgare note avec satisfaction que l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 1516 (XV). Le désarmement permettrait de dégager d'immenses ressources matérielles et humaines qui pourraient être utilisées en vue de fournir une assistance efficace aux pays sous-développés. M. Tchobanov espère que le Secrétariat, qui s'est vu confier par cette résolution l'étude des aspects économiques et sociaux de ce problème, n'épargnera aucun effort pour présenter au Conseil un rapport objectif et complet dans le délai prescrit.

15. M. LEVY (Brésil) dit que la quarante-huitième Conférence de l'Union interparlementaire, tenue à Varsovie en septembre 1959, a adopté, sur la proposition de la délégation brésilienne, une recommandation adressée aux Nations Unies par les Parlements de plus de cinquante nations qui ont participé à cette Conférence. Dans cette recommandation, la Conférence a approuvé d'une manière générale, les conclusions de quatre études importantes de l'Organisation des Nations Unies qui ont été publiées entre 1949 et 1953, à savoir : *Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi*², *Mesures en vue de la stabilité économique internationale*³, *Mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés*⁴, et *Commerce des produits de base et développement économique*⁵. La recommandation est tout à fait conforme aussi à la résolution 622 (VII) de l'Assemblée générale, relative au financement du développement économique des pays sous-développés.

16. Cette recommandation contient cependant quelques idées nouvelles qui pourraient contribuer à la réalisation de certaines fins communes à l'ensemble des nations du globe. Dans cette recommandation, la Conférence a cherché en premier lieu à établir, sous les auspices des Nations Unies, un système tendant à créer certains liens entre les économies nationales des pays industriels et celles des pays peu développés, liens qui seraient avantageux pour tous les intéressés. Elle préconise également l'utilisation constructive des caisses de chômage, qui devraient servir à accroître la production et non à assurer la subsistance d'une main-d'œuvre oisive. Elle propose en outre l'établissement d'un système qui, en réduisant la diminution de la production des pays industriels, atténuerait la baisse du volume de leurs importations et des prix des matières premières qui est si préjudiciable aux intérêts des pays peu développés. Enfin, elle souhaite l'utilisation constructive, en vue de la production industrielle, des rouages existant pour l'écoulement des excédents agricoles de certains pays. Les articles manufacturés ne seraient cependant pas donnés gratuitement aux pays peu développés, mais seraient vendus selon un système de crédits à long terme, sans intérêt ou à taux d'intérêt faible.

17. Le fait que le plan proposé par la Conférence de l'Union interparlementaire prévoit l'absorption d'un certain pourcentage de chômeurs et entraînerait une expansion rapide de la production et des recettes publiques devrait permettre aux gouvernements et aux syndicats de l'accepter, ce qui faciliterait son financement. En outre, il ne faut pas oublier que, s'il se produisait un relâchement des tensions de la guerre froide, la capacité de production utilisée à des fins militaires deviendrait disponible pour le secteur civil. Les travailleurs qui se trouveraient sans emploi par suite de la réduction des dépenses militaires pourraient ainsi retrouver du travail.

18. S'inspirant de la recommandation adoptée par la Conférence, le Brésil a décidé de soumettre à l'Assemblée générale, lors de sa seizième session, une proposition tendant à adopter un principe nouveau et des mesures concrètes en vue de créer un lien entre les économies nationales dans l'intérêt de tous. Les dépressions périodiques, qui engendrent le chômage, la baisse de la production et la réduction du revenu national, mettent depuis longtemps en cause le mode de vie démocratique. Les mesures internes ne suffisent pas à remédier à la situation, mais une étroite coopération internationale, comme celle qui est envisagée dans la recommandation précitée, marquerait un progrès constructif dans la voie de la solution. Les nations économiquement avancées ne peuvent vivre dans un îlot de prospérité entouré par la misère et le besoin ; comme le représentant des Etats-Unis l'a fait observer à la 1157^e séance, ces nations ont l'obligation morale d'améliorer le sort de l'humanité entière. Toutefois, dans les pays peu développés également, la classe qu'il est convenu d'appeler l'élite, en particulier l'élite économique, est, elle aussi, moralement tenue de prendre conscience de ses responsabilités envers la collectivité à laquelle elle appartient. Ceux qui croient que les méthodes démocratiques sont les

² Publication des Nations Unies, n° de vente : 1949.II.A.3.

³ Publication des Nations Unies, n° de vente : 1951.II.A.2.

⁴ Publication des Nations Unies, n° de vente : 1951.II.B.2.

⁵ Publication des Nations Unies, n° de vente : 1954.II.B.1.

meilleures pour assurer la justice sociale doivent être prêts à accepter des changements, même s'il s'agit de transformer des situations acquises depuis longtemps. S'y refuser équivaudrait à se soumettre à l'inertie.

19. M. DUPRAZ (France) déclare que la délégation française entend, dès l'abord, exposer avec quelques détails quelle a été la place de la France dans l'économie mondiale en 1960, parce que l'*Etude sur l'économie mondiale, 1960*, rédigée par le Secrétariat, ne lui rend pas justice. Les quelques lignes, d'ailleurs discutables, qui sont consacrées à l'économie française ne rendent pas compte de l'effort de redressement qui a été accompli, ni de la prospérité à laquelle il a abouti. A la fin de 1958, la France a adopté des mesures de rigueur destinées à rétablir les conditions d'une saine concurrence et à mettre fin aux tendances inflationnistes. Ces objectifs ne pouvaient être atteints sans qu'il en résultât un certain freinage de l'expansion, mais la phase de stagnation a été, de propos délibéré, réduite à quelques mois. Dès l'automne de 1959, grâce à la reprise des investissements encouragée par les pouvoirs publics, l'expansion reprenait son cours et elle n'a cessé de se poursuivre depuis lors. L'économie française illustre la thèse des auteurs de l'*Etude*, selon laquelle on peut obtenir une forte expansion sans qu'il en résulte automatiquement des déséquilibres graves ou des tensions inflationnistes. L'augmentation du produit intérieur brut de la France a atteint 6,3% en 1960, et non 5,2% comme il est indiqué par erreur au tableau 4.2 du chapitre 4 de l'*Etude* (E/3501/Add.4). La production agricole a été exceptionnellement abondante, et la production industrielle se développe, le secteur des biens d'équipement étant particulièrement actif. Le gouvernement s'est attaché, en 1960, à développer les investissements publics, en même temps qu'il a pris une série de mesures pour susciter le développement des investissements privés productifs. Les résultats ont été à la mesure de l'effort; il semble qu'à aucun moment dans son histoire, la France n'ait enregistré des progrès aussi grands, d'année en année, que depuis 1945.

20. Les auteurs de l'*Etude*, tout en reconnaissant que le produit intérieur brut de la France s'est accru beaucoup plus vite en 1960 qu'en 1959, affirment que « l'augmentation a été beaucoup moins importante que dans la plupart des pays de l'Europe occidentale ». Le représentant de la France espère que, dans le texte imprimé, cette observation inexacte sera corrigée.

21. L'année 1960 a été caractérisée en France par une remarquable stabilité des prix, le maintien du plein emploi et une sensible amélioration du niveau de vie. En ce qui concerne les produits agricoles, le gouvernement a exercé une action constante par la revalorisation des prix et, par conséquent, des revenus des agriculteurs; il a réformé aussi le circuit de commercialisation. Si le problème paysan est encore loin d'être résolu, les dernières mesures arrêtées ont pour objet d'accélérer le rythme de la politique entreprise, mais non d'en modifier le sens. Pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre, la France a entrepris un effort de formation professionnelle. En 1960, le taux d'augmentation des salaires et des prestations sociales a dépassé 10% et, compte tenu

d'une légère hausse des prix de détail, le niveau de vie moyen par habitant a progressé d'environ 5% au cours de l'année.

22. Sur le plan extérieur, l'expansion économique a permis d'alléger les mesures de protection contingente et tarifaire. Le volume du commerce extérieur a augmenté de près de 20% par rapport à 1959. L'accroissement des importations françaises a largement profité aux pays sous-développés, dont les ventes en France ont progressé de 400 millions de dollars de 1959 à 1960. Enfin, les investissements étrangers se sont accrus. Les réserves en devises ont atteint un niveau suffisant pour que le franc soit considéré à nouveau comme une monnaie forte; il figure maintenant parmi les monnaies qui font l'objet de tirages auprès du FMI, et la France se rapproche d'un régime de complète convertibilité.

23. Evoquant ensuite les problèmes qui se posent sur le plan monétaire, M. Dupraz déclare que les perturbations qui se sont produites au cours de l'année écoulée ne doivent pas faire douter de la solidité des monnaies occidentales. Certains pays ont pratiqué une politique d'argent à bon marché pour stimuler leur économie qui connaissait un léger ralentissement, pendant que d'autres adoptaient un taux d'intérêt élevé dans le dessein de freiner la demande intérieure. La différence entre les taux d'escompte pratiqués pendant cette période a atteint jusqu'à 3% entre Londres et New-York, et 2% entre Bonn et New-York. La France est restée à l'écart de ces forts mouvements de capitaux, dus aux différences dans les taux d'intérêt, et qu'il faut, au reste, apprécier à leur juste valeur en faisant la part qui convient à la spéculation. Le dollar n'occupe plus la position de totale prééminence qui était la sienne au lendemain de la guerre, mais cela peut être attribué à deux causes essentielles: d'une part, au fait que d'autres monnaies se sont consolidées, particulièrement en Europe — et il convient de rappeler que ce résultat n'aurait pu être obtenu sans l'aide généreuse que les Etats-Unis ont apportée aux pays affaiblis par la guerre —, d'autre part, à l'effort soutenu que les Etats-Unis consentent en faveur des pays sous-développés et qui pèse lourdement sur leur propre balance des paiements. Cependant, le dollar n'est pas atteint dans sa force vive, tandis que certaines monnaies européennes, comme le florin et le mark, occupent depuis plusieurs années une situation très forte et que d'autres, le franc et la lire par exemple, ont été sensiblement renforcés par l'augmentation des réserves. Dans ces conditions, la consolidation du système monétaire international pourra prendre appui sur des bases anciennes et éprouvées, qui demeurent saines. Les mouvements spéculatifs de capitaux n'ont qu'une faible ampleur et doivent pouvoir être contenus sans qu'on ait à recourir à des mesures d'urgence. La solution du problème doit être recherchée dans le renforcement de la solidarité déjà existante, plutôt que dans une modification des méthodes et des structures. La France, pour sa part, est pleinement disposée à participer à une telle action, dont les modalités pourront être examinées en détail lors de la prochaine session du FMI.

24. Aussi préoccupés qu'ils soient de leurs propres problèmes économiques et monétaires, les pays industriels ne sauraient se désintéresser des effets que l'évolution récente des relations économiques internationales a sur la situation des pays sous-développés. L'effort sans précédent entrepris par ceux-ci pour accélérer le rythme de leur expansion s'est traduit par des résultats encourageants, mais ils se heurtent toujours au même obstacle majeur: l'insuffisance des moyens de financement. Une action concertée, destinée à aider les pays en voie de développement à augmenter leurs recettes d'exportation, demeure donc indispensable à un moment où les pays sous-développés tirent encore de la vente des produits de base 90 % de leurs ressources en devises. Or, l'évolution récente des marchés des produits de base montre que la thèse défendue par la délégation française au Conseil économique et social et en d'autres enceintes depuis de nombreuses années n'a rien perdu de son actualité: plus que jamais, un effort délibéré est nécessaire pour organiser, de concert avec les producteurs intéressés, les marchés des principaux produits de base en stabilisant les cours à un niveau rémunérateur. La délégation française se félicite, à cet égard, de l'appui que le chef de la délégation des Etats-Unis a apporté à cette thèse dans le discours qu'il a prononcé à la 1157^e séance. La France participe au fonctionnement de mécanismes régionaux destinés à soutenir les cours des principaux produits tropicaux de la zone franc, mais elle est parfaitement consciente de la nécessité d'intégrer ces mécanismes dans un plan plus vaste.

25. Au demeurant, l'on ne saurait négliger aucune perspective qui s'offre aux pays sous-développés d'accroître leurs recettes extérieures. L'*Etude sur l'économie mondiale, 1960*, souligne que 10% de ces recettes proviennent actuellement de la vente des produits manufacturés. L'expansion de ces ventes suppose cependant un effort concerté en vue de l'organisation de débouchés sur le marché mondial. A ce propos, la délégation française attend avec intérêt l'étude du Secrétariat sur les projections de l'offre et de la demande des produits primaires, dont les premiers résultats seront présentés à la session commune de la Commission du commerce international des produits de base et du Comité des produits de la FAO. M. Dupraz se réserve de revenir plus longuement sur la question lorsque le Conseil examinera le point 7 de son ordre du jour: Problèmes internationaux relatifs aux produits de base.

26. Le secrétariat de la CEE, au chapitre V de son *Etude sur la situation économique de l'Europe en 1960* (E/ECE/419), a fait une première tentative pour établir un état des prévisions, pour les vingt années à venir, en ce qui concerne l'exportation des produits manufacturés des pays sous-développés et a indiqué la façon dont les pays industriels pourraient absorber ces exportations. Depuis la seizième session de la Commission, les Etats-Unis ont pris une initiative touchant la possibilité d'organiser le commerce des textiles de coton. Enfin, une conférence doit réunir incessamment à Genève les représentants des pays exportateurs et importateurs en vue d'établir des mécanismes qui permettront d'accroître progressivement les exportations

des pays sous-développés sans bouleverser les marchés et les industries des pays industriels. L'aggravation du déficit extérieur de la plupart des pays sous-développés, en 1960, souligne la nécessité de ces efforts.

27. A cet égard, le Gouvernement français considère avec beaucoup d'intérêt la suggestion selon laquelle les excédents de produits agricoles pourraient être utilisés en vue du développement économique des pays peu développés. M. Dupraz y reviendra lorsque le Conseil examinera le point 8 de son ordre du jour: Fourniture, par l'entremise des organismes des Nations Unies, d'excédents de produits alimentaires aux peuples qui en manquent.

28. Toutefois, le déficit extérieur en devises des pays sous-développés doit surtout être comblé par l'apport de capitaux à moyen et à long terme; or, d'après l'*Etude*, cet apport ne s'est pas sensiblement accru en 1960. Cependant, il n'en a pas été ainsi partout: certains pays, comme la France, ont accru leurs efforts en ce domaine. En outre, on constate une nette tendance à l'amélioration des modalités de l'aide internationale et de son utilisation, qui permettra sans doute d'atteindre un meilleur résultat global.

29. La France consacre à cet effort d'entraide une part du produit national brut supérieure à celle de tout autre pays. Les capitaux publics ont fourni les trois quarts de l'assistance apportée en 1960 par la France; elle pense, en effet, que les investissements publics sont ceux dont le besoin est le plus urgent, étant donné qu'en l'absence d'une infrastructure économique et sociale, les pays sous-développés ont des difficultés à attirer les capitaux privés. D'autre part, il est essentiel que l'aide apportée à la mise en place de l'infrastructure soit d'un volume tel qu'elle permette aux pays bénéficiaires d'enregistrer de réels progrès. Les débats sur les mérites respectifs des différentes formes d'aide paraissent négliger le fait que les pays sous-développés ont atteint, dans beaucoup de cas, un stade où les buts et les méthodes de leur développement économique ont été précisés, de telle sorte qu'il incombe désormais à leurs gouvernements de choisir les projets qui doivent bénéficier d'une aide extérieure et de fixer les priorités. Dans une telle perspective, l'aide bilatérale, par la variété de ses moyens et l'ampleur de son champ d'action, constitue un correctif indispensable aux systèmes multilatéraux nécessairement plus rigides. Le principal souci de la France, qui participe à différents programmes d'assistance multilatérale, est toujours d'assurer, quelles que soient les institutions utilisées à cet effet, une mobilisation suffisante de capitaux publics afin que puissent être couverts les besoins de financement de l'ensemble des secteurs où l'effort de développement doit être fait par priorité. Le Gouvernement français a aussi adopté diverses mesures tendant à favoriser les investissements privés.

30. La délégation française fera connaître plus en détail au Comité économique son point de vue sur la question des investissements de capitaux. Elle se bornera ici à exprimer l'intérêt qu'elle porte à une étude plus poussée des mécanismes internationaux d'assurance-crédit et des modes de règlement interna-

tional des litiges qui peuvent naître à propos de ces investissements.

31. Convaincu que les Nations Unies doivent s'interdire toute polémique, le représentant de la France s'abstiendra de répondre aux observations formulées à la 1158^e séance par le représentant de l'Union soviétique à propos du Marché commun, ou d'exprimer son avis sur le Conseil d'aide économique mutuelle. Tous les Etats sont libres de participer à un effort d'intégration et ils doivent tous souhaiter, au même titre, que des formules de coopération soient trouvées qui permettent d'aplanir les difficultés pouvant opposer les divers groupements économiques. Il n'est pas surprenant que des divergences, voire des désaccords, se manifestent; du moins, peut-on s'efforcer de parvenir à une entente sur l'objectif à atteindre, même en l'absence d'un accord fondamental sur les moyens d'y arriver.

32. Les représentants des pays à économie planifiée critiquent les résultats atteints par les sociétés occidentales et dépeignent leur impuissance à résoudre les problèmes qui se posent au monde moderne. M. Dupraz répondra simplement que, sur le plan de la justice sociale, la plupart des pays d'Europe occidentale peuvent montrer la voie à tous les peuples en quête d'une condition meilleure. Sur le plan des réalisations économiques, la France a mis au point, depuis la fin de la guerre, une méthode nouvelle de planification, associant le secteur public et le secteur privé et reposant plus sur la persuasion que sur la contrainte. Une telle méthode, mieux adaptée à la culture et aux conceptions d'une société libérale, doit permettre d'obtenir des résultats au moins aussi bons que ceux des économies socialistes.

33. M. PAZHAWAK (Afghanistan) constate qu'au cours du débat, les représentants des pays très avancés ont dit comment les conditions économiques s'étaient améliorées depuis quelque temps dans ces pays. En qualité de représentant d'un des pays les plus petits et les moins développés, M. Pazhwak les a écoutés avec le plus grand intérêt, et ces exposés l'ont beaucoup instruit. Ces orateurs ont indiqué que les progrès réalisés dans leurs pays permettraient à ceux-ci d'aider davantage les régions moins favorisées. A cet égard, cependant, l'une des choses les plus souhaitables à ceux qui sont moins développés serait une coopération entre les pays qui fournissent l'assistance.

34. Quant aux pays peu développés, la façon la plus utile dont ils pourraient participer à l'œuvre du Conseil serait de lui exposer les problèmes particuliers auxquels ils doivent faire face et qui ne sont pratiquement jamais traités dans les rapports soumis au Conseil.

35. Les pays peu développés savent gré aux pays plus avancés de l'intérêt qu'ils manifestent pour l'expansion économique des régions sous-développées et ils doivent aussi de la reconnaissance au Secrétaire général, qui a décrit dans le discours qu'il a prononcé à la 1157^e séance les difficultés auxquelles ils se heurtent. M. Pazhwak a écouté avec un intérêt particulier les questions que le Secrétaire général a posées aux pays peu développés; il ne cherchera pas à y répondre pour l'instant, mais il tient à assurer le Secrétaire général que les

services de planification des pays sous-développés accordent, bien entendu, beaucoup d'attention — encore qu'elle soit peut-être parfois insuffisante — à l'amélioration générale des conditions économiques et sociales. Toutefois, le véritable problème est de savoir comment réaliser cette amélioration et comment triompher des pressions économiques et politiques auxquelles ces pays sont soumis. Malheureusement, le fond du problème réside dans le fait que les gouvernements des pays peu développés n'ont pas les mains libres et doivent tenir compte de divers facteurs qui compliquent leur tâche. Sans doute, les pays peu développés ont reçu ces dernières années des pays plus avancés une assistance importante, mais ils ont eu aussi à souffrir de certaines politiques qui inspirent cette assistance; aussi n'est-il pas étonnant qu'ils éprouvent une certaine méfiance. Ce qu'il importe d'étudier, ce n'est pas seulement la nature de l'action destinée à favoriser le développement économique et l'insuffisance des ressources internationales, mais aussi la possibilité d'éliminer les facteurs — tels que l'imposition de conditions politiques ou militaires — qui empêchent la plupart des pays sous-développés, et en particulier les plus petits, de se développer normalement.

36. Comme l'a très justement dit le Secrétaire général, il est permis de se demander ce que les Nations Unies pourraient faire de plus pour faciliter une coopération internationale féconde en vue du développement économique. C'est seulement dans le cadre des Nations Unies que l'absence de coopération entre les pays les plus avancés peut être examinée et que l'on peut y remédier pour le plus grand bien des pays peu développés, si tant est que les puissances dont dépend le bien-être de l'humanité désirent vraiment résoudre le problème. La coopération internationale ne doit pas se manifester uniquement sous la forme d'une coopération économique; cette dernière dépend de l'amélioration de l'atmosphère politique et de la coexistence pacifique, du moins en ce qui concerne les programmes mis en œuvre par les Nations Unies.

37. Ces dernières années, les pays peu développés ont été invités à maintes reprises à « s'aider eux-mêmes ». Le sens de cette expression n'apparaît pas très clairement. Il est bien évident que les pays peu développés ne demandent pas mieux que de « s'aider eux-mêmes », et si certains n'y sont pas disposés il faudrait dire quels sont ces pays et donner les raisons de leur attitude. En réalité, on n'a pas laissé les pays sous-développés s'aider eux-mêmes toutes les fois qu'on a pu les en empêcher. Les dépenses militaires imposées à l'Afghanistan sont un exemple flagrant de conditions qui militent à l'encontre de l'équilibre des forces dans la région et qui obligent le pays à consacrer aux dépenses militaires une fraction de son modeste budget plus grande qu'à la création d'écoles et d'hôpitaux.

38. Il est encourageant d'entendre les grands pays dire qu'ils sont prêts à coopérer au relèvement des niveaux de vie des pays peu développés, mais les problèmes qui se posent ne peuvent être résolus par de bonnes paroles. Cette opinion concorde, dans une certaine mesure, avec l'avis de ceux qui, au cours du débat

général, ont préconisé le désarmement général et complet et l'emploi des fonds ainsi dégagés pour le progrès économique et social du monde. Toutefois, cette solution-là dépend uniquement du bon vouloir des grandes puissances. Les petits pays n'aspirent qu'à pouvoir s'aider eux-mêmes et, pour cela, ils ont besoin de paix.

39. La délégation afghane approuve l'opinion du représentant des Etats-Unis, selon laquelle le progrès économique doit se traduire par un progrès social.

40. Elle a appuyé la proposition tendant à créer un fonds d'équipement des Nations Unies, ainsi que les douze principes généraux formulés par le comité créé en vertu de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale (E/3514). Les plus importants sont les principes 4 et 12, qui déclarent que l'assistance ne devrait être subordonnée à aucune condition politique, économique, militaire ou autre, inacceptable pour les bénéficiaires, et que l'assistance ainsi fournie devrait être coordonnée avec l'assistance provenant d'autres sources, de façon à obtenir le maximum d'effet utile permanent pour les économies des pays peu développés. Dans la pratique, il y a eu, malheureusement, des cas où l'assistance a été fournie dans des conditions telles que seuls les pays assez développés pouvaient en tirer parti. Le manque d'équilibre dans la répartition de l'assistance, décidée en fonction des intérêts politiques de certains pays, inspire de graves inquiétudes à de nombreux pays sous-développés. Malheureusement, les mêmes influences tendent à s'exercer même à l'Organisation des Nations Unies, et si cet état de choses persiste, tous les efforts que l'on déploie pour trouver des ressources ou pour créer des organismes internationaux de coopération économique risquent de demeurer vains. Avant de pouvoir espérer une aide vraiment efficace de la part de l'Organisation des Nations Unies, les petits pays doivent insister pour qu'elle soit soustraite à de telles influences et il leur faut espérer que les grandes puissances coopéreront entre elles pour s'acquitter des obligations que leur impose la Charte des Nations Unies.

41. M. Pazhwak approuve sans réserve l'opinion émise par le Secrétaire général selon laquelle, si l'on veut mener utilement une campagne contre la misère dans le monde, il est indispensable de déployer des efforts énergiques à l'échelle mondiale et, pour l'intégration de ces efforts nationaux et internationaux, l'Organisation des Nations Unies, seul organisme universel au sein duquel les donateurs et les bénéficiaires partagent des responsabilités égales, a un rôle décisif à jouer. Il faut espérer qu'elle s'acquittera de sa tâche et que la lutte engagée contre la pauvreté et l'ignorance permettra d'assurer à tous les hommes une vie meilleure, ce qui serait cependant sans intérêt aucun si le développement économique ne s'accompagnait pas du respect de la dignité humaine, de la liberté et du bonheur spirituel.

42. M. WODAJO (Ethiopie) dit que l'Afrique, qui est prête à s'engager dans la voie du développement économique, éprouve de ce fait quelque appréhension devant certaines tendances économiques actuelles,

notamment celles qui touchent plus directement les produits primaires, dont dépend si fortement l'avenir des pays peu développés. Les rapports dont le Conseil est saisi mettent en lumière certaines anomalies de la situation économique mondiale. Tandis que certaines régions du monde connaissent une prospérité sans précédent, d'autres demeurent dans un état de pauvreté que rien n'excuse. On enregistre un taux d'expansion élevé en Europe occidentale, en Amérique du Nord et dans les pays à économie planifiée. Certes, la production de produits primaires a augmenté dans les pays peu développés, mais, étant donné les faiblesses de structure et le contrôle que les pays fortement développés exercent sur le commerce de certains de ces produits, les pays peu développés n'ont pas eu la part qui leur revenait des avantages que procure cette prospérité.

43. On explique généralement cet état de choses par la dégradation des termes de l'échange. En Afrique, les exportations ont augmenté de 7 % en volume en 1959-1960, mais en valeur elles ont diminué de 4,5 %. Ainsi que le Secrétaire exécutif de la CEA l'a rappelé lors de la 1153^e séance, l'Afrique est la partie du monde la plus tributaire des produits primaires et l'économie de maints pays repose uniquement sur un ou deux produits. Tout ce que l'on peut prévoir de l'avenir de l'économie africaine, c'est que les termes de l'échange continueront à se dégrader. Comme le montre l'exemple des Etats-Unis et d'autres pays industriels de l'Ouest, afin d'assurer l'équilibre de l'économie nationale, les gouvernements de ces pays ont dû amener le revenu du travailleur agricole au même niveau que celui de l'ouvrier citadin. Il importe, avant que la situation n'empire davantage encore, que la communauté internationale comprenne — comme l'ont compris de nombreuses communautés nationales — que le prix des matières premières exportées doit être maintenu à un niveau raisonnable qui assure aux pays peu développés la possibilité d'un développement économique normal. Les plans de stabilisation des prix ne sont au mieux que des palliatifs. La racine du mal, on la trouve dans l'industrialisation insuffisante des pays de production primaire.

44. La création, en Europe, de groupements économiques discriminatoires est une autre source de préoccupations pour l'Afrique. Certains des pays de ce continent sont membres du Marché commun européen du fait des liens qui les unissaient naguère aux puissances métropolitaines. La suppression des droits de douane entre les pays membres de la Communauté économique européenne et la décision d'imposer un tarif extérieur commun, qui atteint parfois des taux plus élevés que la moyenne des tarifs nationaux, sont une source d'inquiétude, car ces arrangements risquent d'empêcher l'Afrique de s'industrialiser comme elle le devrait. L'alignement des économies africaines sur celles d'une région extérieure à l'Afrique suscite d'autres craintes plus grandes encore, car il est probable que la coopération économique entre les pays d'Afrique s'en trouvera entravée.

45. Le développement économique est encore gêné sur ce continent par certains défauts de structure. En

premier lieu, les exportations africaines ne sont pas diversifiées: les produits minéraux représentent 20% des exportations totales et, sur la totalité des exportations africaines, les deux tiers proviennent de pays de monoculture. En second lieu, les exportations sont presque toutes dirigées vers des régions extérieures à l'Afrique, et les échanges intra-africains ne représentent que 9% du commerce total. En troisième lieu, l'Afrique est compartimentée — conséquence du colonialisme — en petites entités économiques, dont quelques-unes ne sont pas assez importantes pour être viables. En quatrième lieu, en Afrique, sur cent enfants seize seulement fréquentent l'école, et la main-d'œuvre qualifiée est très rare. 0,02% seulement des Africains fréquentent des établissements d'enseignement supérieur. Ce lamentable état de choses se retrouve dans presque tous les pays d'Afrique.

46. On en est arrivé peu à peu à reconnaître que le développement économique doit se faire selon un plan et être assuré au moyen d'institutions adéquates, mais l'élaboration de ces plans est coûteuse et demande du temps. L'aide donnée à l'Afrique doit être désintéressée. Les gouvernements africains savent que c'est à eux, et à eux seuls, qu'il appartient de mettre en place les institutions voulues pour leur développement économique, de rassembler les données nécessaires et d'éveiller dans la population le désir de consentir des sacrifices. La tâche est immense, mais elle doit être menée à bien.

47. M. MIRANDA LUPONE (Salvador) ne peut que partager l'opinion émise par le Secrétaire exécutif de la CEPAL, lors de la 1153^e séance, selon laquelle la nécessité d'une réforme agraire et la menace de l'accroissement démographique posent de graves problèmes économiques et sociaux, entraînant parfois des manifestations de mécontentement social. Cela est particulièrement vrai d'un pays comme le Salvador, dont la superficie est faible et la population très dense. Le Gouvernement salvadorègne a donc lancé un programme de réformes radicales dans les domaines économique et social, en vue d'améliorer la condition matérielle et morale de la population.

48. Le Gouvernement salvadorègne reconnaît que le développement économique du pays a beaucoup laissé à désirer et que la grande masse de la population n'en a pas bénéficié autant qu'elle aurait dû. Les principaux bénéficiaires en ont été des groupes privilégiés qui détiennent le pouvoir économique. Le Salvador sait parfaitement qu'il a le devoir d'entreprendre des réformes, dont le besoin se fait sentir dans toute l'Amérique latine et qui ne peuvent être réalisées que si l'on adopte une large politique de coopération internationale et si l'on s'accorde à en reconnaître la nécessité. Les peuples doivent être convaincus que la coopération internationale ne consiste pas seulement à offrir un terrain lucratif pour des investissements de capitaux privés, nationaux ou étrangers, ou à prendre des mesures insignifiantes pour atténuer les maux économiques et sociaux dans un cadre d'institutions économiques et sociales désuètes et inefficaces. La politique de coopération et d'assistance internationales doit aller au fond des choses et doit

permettre d'agir d'urgence dans des situations comme celle qui existe au Salvador.

49. Le Salvador a besoin de capitaux internationaux et de ressources techniques pour l'aider à effectuer ces réformes. On ne peut espérer que des changements de structure se produiront par le simple jeu des forces économiques. Une planification est nécessaire. Il est évident qu'il faut une intervention énergique du gouvernement pour changer le régime foncier périmé, remanier le système fiscal et remédier aux pratiques restrictives. Il est également évident que certains milieux opposeront de la résistance, mais, comme il est convaincu que ces réformes doivent être effectuées, le Salvador recherche une solution efficace à ses propres problèmes.

50. Au cours des trois derniers mois, le Gouvernement salvadorègne a promulgué des lois concernant la protection des travailleurs agricoles, le repos dominical payé, la protection des salaires des ouvriers de l'industrie privée et la fixation d'un salaire minimum pour les employés de commerce. Ces mesures ont quelque peu amélioré la situation et atténué les tensions sociales croissantes dans le pays. Une loi portant nationalisation de la Banque centrale de réserve a également été promulguée afin de permettre à l'Etat de jouer un rôle dans l'élaboration de la politique monétaire et du crédit. Une loi a été promulguée sur le contrôle des transferts internationaux de monnaie afin d'empêcher la fuite des capitaux.

51. L'assistance internationale à l'Amérique latine, et notamment à l'Amérique centrale, a trouvé sa contrepartie dans les programmes d'intégration, sans lesquels il ne peut y avoir d'industrialisation satisfaisante. La coopération des pays les plus avancés est indispensable si l'on veut que soient menées à bien les réformes dont vient de parler M. Miranda Lupone; cette coopération doit consister à réduire ou à éliminer les droits de douane et les restrictions, afin d'empêcher les fluctuations de prix.

52. La délégation salvadorègne estime, comme les autres délégations de l'Amérique latine, qu'il est indispensable d'assurer la stabilisation des prix des produits primaires.

53. Les pays de l'Amérique centrale doivent reconnaître l'utilité des travaux effectués par la CEPAL et notamment des instruments élaborés à la septième session du Conseil de coopération économique de l'Amérique centrale, qui s'est tenue en décembre 1960, à Managua (Nicaragua), instruments qui ont marqué une nouvelle étape vers la constitution du marché commun de l'Amérique centrale. Le Fonds spécial apporte une contribution précieuse au développement de l'Amérique centrale, et le Salvador a entrepris des études pour l'irrigation des superficies cultivables avec le concours du gouvernement. Il faut espérer que les accords régionaux interaméricains assureront une meilleure coordination des programmes des organisations internationales et élimineront les doubles emplois. La délégation du Salvador sera heureuse d'appuyer tout projet de résolution ou toute recommandation tendant à assurer cette coordination.

54. M. Miranda Lupone approuve d'une manière générale la proposition présentée par la délégation brésilienne et pense, lui aussi, qu'il serait bon de la soumettre à l'Assemblée générale à sa seizième session.

**Coopération internationale en matière de cartographie
(E/3532)**

55. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général concernant la convo-

cation d'une conférence cartographique pour l'Afrique, en application de la résolution 816 (XXXI) du Conseil. Le Secrétaire général propose que le Conseil décide de convoquer la conférence en 1963 et non en 1962 comme le prévoyait cette résolution. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que le Conseil approuve la proposition du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h. 55.